Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit: Ref.Nr.:

KONTAKT 701

BDS000571 2 20131206 (FR)

Date de

création/révision : Remplace:

06.12.13 Version: 2.0

BDS000571 20111004

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

KONTAKT 701

Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lubrifiants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Service Chimie 5, Place de l'Eglise - St Thibault des Vignes 77400 Marne la Valée France

Tel.: 01 64 90 89 22 Fax.: 01 64 30 87 49

E-mail: HSE@service-chimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31 Fiche de sécurité

Nom du Date de **KONTAKT 701**

06.12.13 Version: 2.0 produit: création/révision: BDS000571 20111004 Ref.Nr.: BDS000571 2 20131206 (FR) Remplace:

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Santé: Irritation cutanée, categorie 2 Provoque une irritation cutanée. Toxicité spécifique pour certains organes cibles ?Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges. **Environnement:** Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres dangers : Aucun(e)

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

Xi: IRRITANT

service chimie

N: DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Santé: R38: Irritant pour la peau.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Physique: EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

Environnement: R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indentificateur du produit: Contient:

des hydrocarbures

Pictogramme(s) de danger:





Mention d'avertissement: Danger

Mention(s) de danger: H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Conseil(s) de prudence: P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l?écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d?inflammation. Ne pas fumer. P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

KONTAKT 701

Date de création/révision:

06.12.13 Version: 2.0 BDS000571 20111004

Ref.Nr.:

BDS000571 2 20131206 (FR)

d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 : Éviter de respirer les

Remplace:

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Informations additionnelles sur les dangers:

Aucun(e)

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	921-024-6	30-60	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	В
naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré (benzène<0.1%)	92045-53-9	927-510-4	10-30	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	В
CO2	124-38-9	204-696-9	1-5	-	-	A,G
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	64742-47-8	(926-141-6)	1-5	Xn	65-66	В
Explication des notes						
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne						
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						
G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006						

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
naphta léger (pétrole), hydrotraité	01-2119475514-35	64742- 49-0	921- 024-6	30- 60	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	В
naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré (benzène<0.1%)	01-2119475515-33	92045- 53-9	927- 510-4	10- 30	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	В
CO2		124-38- 9	204- 696-9	1-5	Press. Gas	H280	A,G
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	01-2119456620-43	64742- 47-8	(926- 141-6)	1-5	Asp. Tox. 1	H304	В
Explication des notes							



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit: Ref.Nr.:

KONTAKT 701

BDS000571 2 20131206 (FR)

Date de

création/révision: Remplace:

06.12.13 Version: 2.0

BDS000571 20111004

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n° 1907/2006

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

savon.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation: EN CAS D?INHALATION: transporter la personne à l?extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans

les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

Laisser à jeun.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux

de tête et étourdissements

Ingestion: Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie

Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées,

vomissements.

Contact avec la peau: Irritant pour la peau

Symptômes: rougeur, douleur.

Contact avec les yeux : Peut entraîner irritation.

Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

Ref.Nr.:

KONTAKT 701

BDS000571 2 20131206 (FR)

Date de

création/révision: Remplace:

06.12.13 Version: 2.0

BDS000571 20111004

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C. Forme des produits de décomposition dangeureux CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition Assurer une ventilation adéquate Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

L'équipment devra être mis à la terre

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit: Ref.Nr.:

KONTAKT 701

Date de

création/révision:

06.12.13 Version: 2.0

BDS000571 2 20131206 (FR) Remplace: BDS000571 20111004

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	•
limites d'exposition professionnelle du CE:			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			*
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			-
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate
	71334161 4116 Voltalation adequate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques Protection individuelle:

Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit

Assurer une ventilation adéquate

inhalation: En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX)

la peau et les mains : Porter des gants (nitrile)

les yeux: Porter des lunettes.

Contrôles d?exposition liés à Éviter le rejet dans l'environnement.



Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit: Ref.Nr.:

KONTAKT 701

BDS000571 2 20131206 (FR)

Date de création/révision :

Remplace:

06.12.13 Version: 2.0 BDS000571 20111004

la protection de I?environnement:

Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique : Liquide en aérosol avec propulseur CO2.

couleur: Blanc. odeur: Solvant. pH: Non applicable. Point/intervalle d'ébullition : Non connu.

Point d'éclair : < 0 °C (en vase clos)

Vitesse d'évaporation : Non connu. Limites d'explosion : limite Non connu. supérieure : limite inférieure : Non connu. Pression de vapeur : Non connu.

Densité relative : 0.725 g/cm³ (à 20°C). Hydrosolubilité: Insoluble dans l'eau

Auto-inflammabilité : > 200 °C Viscosité : Non applicable.

9.2. Autres informations

COV: 570 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter





Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

Ref.Nr.:

KONTAKT 701

BDS000571 2 20131206 (FR)

Date de

création/révision : Remplace:

06.12.13 Version: 2.0

BDS000571 20111004

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation: L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et

étourdissements

Ingestion: Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie

Contact avec la peau : Irritant pour la peau Contact avec les yeux : Peut entraîner irritation.

Donnés toxologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/m3
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	64742-47-8	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg
naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré (benzène<0.1%)	92045-53-9	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Donnés ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	LC50 fish	> 10 mg/l





Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit: Ref.Nr.:

KONTAKT 701

BDS000571 2 20131206 (FR)

Date de

création/révision : Remplace:

06.12.13 Version: 2.0

BDS000571 20111004

		EC50 daphnia	3 mg/l
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	64742-47-8	IC50 algae	1000 mg/l
		LC50 fish	1000 mg/l
		EC50 daphnia	1000 mg/l
naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré (benzène<0.1%)	92045-53-9	IC50 algae	10-30 mg/l
		LC50 fish	> 10 mg/l
		EC50 daphnia	3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN: 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies





Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit: Ref.Nr.:

KONTAKT 701

BDS000571 2 20131206 (FR)

Date de création/révision :

06.12.13 Version: 2.0

BDS000571 20111004 Remplace:

Nom d"expédition:

AEROSOLS (naphta's)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:	2.1
ADR/RID - Code de	5F
classification:	ЭГ

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d''emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour	Oui
l'environement:	
IMDG - Marine pollutant:	Polluant marin
IATA/ICAO - Dangereux pour	Oui
l'environement.	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.

Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Directive 99/45/CE

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel



🕮 +33 (0) 164 308 922 🌑 www.Service-Chimie.fr +33 (0) 164 308 749 FI HSE@Service-Chimie.fr

Fiche de données de sécurité © 2013

Fiche de sécurité

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit: Ref.Nr.:

KONTAKT 701

BDS000571 2 20131206 (FR)

Date de

création/révision: Remplace:

06.12.13 Version: 2.0

BDS000571 20111004

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de risques:

R11: Facilement inflammable.

R38: Irritant pour la peau.

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

*Explication des mentions de

danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

chaleur.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE

CHAPITRE:

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

